



# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 20 avril. — On lit dans le *Courier d'hier* :

« Nous avons maintenant la satisfaction de pouvoir annoncer que les ratifications de la Prusse et de l'Autriche sont échangées ; c'est hier, à dix heures du soir, que cet acte important a eu lieu au Foreign-Office. Les plénipotentiaires russes ont montré beaucoup d'inquiétude de ne pouvoir ratifier : ils voulaient un nouveau retard disant qu'ils désiraient que leur cabinet ratifiât simultanément avec les autres ; mais lord Palmerston et le prince Talleyrand ont montré beaucoup de fermeté ; et comme le baron Wessemberg et le baron Bulow n'ont eu de leurs cours aucun pouvoir discrétionnaire ; les ratifications ont eu lieu sur-le-champ. On dit que le comte Orloff se contentait seulement d'un délai d'un jour, disant qu'il attendait d'heure en heure les nouvelles de sa cour.

Le *Globe*, en parlant dans le même sens des affaires des ratifications, ajoute encore que lord Palmerston et le prince Talleyrand avaient insisté pour que les ratifications se fissent, afin de montrer à l'Europe le désir de maintenir la paix générale.

Le *Morning Chronicle* d'aujourd'hui dit qu'une clause a été admise au traité pour le rendre acceptable au roi des Pays Bas : c'est celui qui porte, si quelques dispositions étaient ultérieurement modifiées, par suite d'arrangements entre la Hollande et la Belgique, et qu'elles fussent approuvées par les cinq puissances, elles feraient l'objet d'un supplément qu'on considérerait comme faisant corps avec le traité primitif.

L'ambassadeur français et le ministre russe ont travaillé hier avec lord Palmerston au bureau des affaires étrangères.

Dans la séance du 18, à la *chambre des communes*, M. Fergusson, à l'occasion de la motion faite par lord Althorp de l'ajournement de la chambre au 7 mai, a appelé l'attention de celle-ci sur l'état de la Pologne, considérant la conduite de l'empereur de Russie, comme une violation des droits de l'humanité, et une atteinte au traité de Vienne, et insistant sur ce que les gouvernements français et anglais interviennent, à l'égard de la Pologne, comme à l'égard de la Grèce et de la Belgique.

Lord Althorp a déclaré sa sympathie pour le sort des Polonais, mais comme la proclamation de l'empereur de Russie n'était pas connue officiellement, il ne pouvait rien décider actuellement, pas plus que faire connaître, en ce moment, les vœux du gouvernement, quels que fussent ses sentiments privés à lui. Il a terminé en disant que le gouvernement anglais n'était pas coupable d'avoir excité ou encouragé les Polonais à commencer ou à continuer leur dernière insurrection.

Plusieurs membres ont également exprimé leur sympathie pour les Polonais et l'espérance que le gouvernement ne permettrait pas à la Russie de fouler aux pieds le traité de Vienne, sans qu'il intervint, toutefois en évitant d'en venir à des hostilités ouvertes.

Après quelque conversation sur le même sujet, la motion d'ajournement a été adoptée.

## FRANCE.

Paris, le 21 avril. — M. le président du conseil a été saigné avant-hier et la nuit dernière.

La *France nouvelle* nous avait déjà beaucoup rassuré sur la marche de la santé de M. le président du conseil, qu'elle annonce pouvoir reprendre incessamment la direction des affaires, nous le sommes encore plus maintenant, que nous tenons de source certaine et directe, que M. Cas. Périer

va de mieux en mieux, et qu'il a fallu une défense formelle de la faculté pour l'empêcher de recommencer à se livrer à ses travaux habituels. M. le docteur Broussais regarde la guérison comme assurée, si M. le président du conseil consent à éviter encore quelques jours la tension d'esprit que provoquerait la reprise trop prompte de ses occupations politiques et administratives.

— M. d'Argout est mieux, mais pas hors de danger. Hier soir, à six heures, quelque agitation s'étant manifestée, une nouvelle saignée a été pratiquée. Elle a produit de bons effets.

— Le chiffre des morts du choléra dans la journée d'avant-hier était réduit à 372 ; il avait été la veille de 445. Ainsi l'amélioration était de 73. Dans les dernières 24 heures, cette amélioration ne s'est point soutenue. Le chiffre que donneront demain matin les journaux est, nous assure-t-on, de 416. Ce qui donne une augmentation de cinquante quatre.

— Le nombre des cholériques diminue sensiblement dans les arrondissements de Paris. Le faubourg St-Antoine est celui où la maladie sévit encore le plus cruellement. Le nombre des décès y est encore comme 3 est à 1.

Au 20 avril, à 3 heures du soir le nombre total des malades du choléra reçus à l'Hôtel-Dieu, était de 1777, dont 910 hommes, 850 femmes et 17 enfans des deux sexes, 1130, dont 613 hommes, 510 femmes et 7 enfans, avaient succombé. 445 seulement étaient sortis, et 302 restaient encore en traitement.

— M. Philippe, chargé d'affaires de Hanovre, est mort.

— L'épidémie réguante vient d'enlever à l'artillerie M. le lieutenant-général baron Berge.

— M. Langier, l'un de nos meilleurs chimistes, M. Lefevre, médecin, et madame Chaudet, veuve du sculpteur de ce nom, viennent de mourir du choléra.

— M<sup>me</sup> la marquise de Luart, M. le marquis de Chauvron et M. Colas, libraire, ont également succombé.

— Rue des Bourguignons, faubourg Saint-Marc, sur 35 personnes habitant la même maison, 19 ont été atteintes du choléra-morbus et en sont mortes : un pauvre enfant de trois ans a survécu seul à sa famille composée de huit individus.

— M. Perrin, député, n'est pas mort.

— On lit dans le *Nouvelliste* l'avertissement suivant :

« Ceux qui émigrent de Paris courent le risque d'être atteints en route, et de ne trouver que peu de secours. Ils perdent tout le fruit de l'acclimatation d'un mois, ils fuient un lieu où l'intensité du mal s'est affaiblie, pour se réfugier sur d'autres points où il ne tardera pas sans doute à éclater avec toute la violence qui partout a signalé son invasion. »

— Le choléra a éclaté à Lyon ; mais c'est une personne étrangère à la ville et qui arrivait de la capitale. C'est un nouvel exemple du danger des émigrations.

— Voici des extraits du bulletin du choléra dans les départemens :

- Arrondissement de Laon, 2 cas.
- Arrondissement de Soissons, 4.
- Arrondissement de Château-Thierry, 1.
- Arrondissement de Vervins, 1.
- A Nantes, 18 avril, 5 cas, 3 décès.
- A Orléans, 19 avril, 3 cas de choléra.
- A Compiègne, le mal paraît diminuer ; le nombre total des cholériques était hier à midi de 112 ; celui des morts de 55.

La maladie se développe à Verberie et à Chambly. A Rouen 20 avril, depuis l'apparition de la maladie : 101 malades ; 59 restent en traitement ; 2 sont guéris ; 40 sont morts.

A Amiens, 19 avril, 75 malades, 25 morts. Abbeville, 6 malades, 2 décès.

Le *Nouvelliste* d'hier a annoncé l'échange des ratifications de la Prusse et de l'Autriche du traité concernant la Belgique et la Hollande.

— Aujourd'hui la session de la chambre a été close par ordonnance royale apportée par M. le garde des sceaux. La chambre s'est séparée aux cris de *vive le roi*.

Il y avait environ 160 membres présens à la séance de la chambre des députés.

— Depuis quelques jours M. le maréchal Soult a eu des conférences assez fréquentes avec le ministre des affaires étrangères.

— On fait courir le bruit que lord Grey doit faire incessamment un voyage à Paris.

Nous ne savons jusqu'à quel point cette nouvelle est fondée, elle nous paraît peu vraisemblable.

Néanmoins si le fait arrivait, l'honorable ministre, qui a si bien compris que notre révolution, loin de rompre les liens d'amitié de la Grande Bretagne et de la France, devait les resserrer encore davantage, qui a lutté avec courage contre les préjugés de la vieille aristocratie anglaise, et a entrepris le grand œuvre de la réforme parlementaire, trouverait dans nos murs un accueil sympathique et fraternel.

— La fête du roi, qui tombe au premier mai, ne sera célébrée par aucune espèce de réjouissance. Les fonds employés aux feux d'artifices et autres futilités recevront cette année une destination plus utile.

— M. le général Murphy a été nommé au commandement de la place de Lille, et M. le général Maucombe à celui de la place de Cherbourg.

— La *Tribune* a été saisie pour la 42<sup>e</sup> fois.

— On assure que le baron de Sade, auteur de plusieurs pamphlets politiques sous la restauration vient d'être arrêté.

— Vingt individus ont été arrêtés hier matin ; ils sont prévenus d'avoir pris part aux assassinats commis sur les prétendus empoisonneurs.

— La promenade annuelle de Longchamps, dont c'était hier la troisième et dernière journée, a été complètement déserte. On n'y voyait pas dix équipages. Les promeneurs piétons, en assez petit nombre, étaient d'ailleurs morfondus par un vent glacial.

— Le concert que devait donner le célèbre Paganini, au bénéfice des cholériques, a eu lieu hier.

La vaste salle de l'Opéra était comble ; l'assemblée a témoigné, à ce virtuose, son admiration pour son talent extraordinaire, sa reconnaissance pour le noble emploi qu'il sait en faire.

Paganini s'est surpassé, c'est le plus bel éloge qu'on puisse lui donner. Les prix des places n'étaient pas augmentés, et cependant la recette a dépassé onze mille francs.

— Aujourd'hui, un monsieur décoré s'est présenté à la caisse municipale, offrant de verser 3,000 fr. pour les cholériques ; de la part d'un *enfant exilé*. M. le receveur a proposé de recevoir la somme de la part d'un anonyme ; mais le monsieur, qui tenait à ce que la quittance fût donnée à l'*enfant exilé*, a remporté ses mille écus. Voilà une charité bien conditionnelle.

#### TROUBLES DE NANTES.

La ville de Nantes a été troublée pendant deux jours par des désordres que l'attitude ferme et conciliante des autorités a pu seule apaiser.

Les incendies de Lorient, les armes découvertes à l'hôtel de Goulaine, une saisie récente de salpêtre, des cris séditieux, les proclamations incendiaires répandues en si grand nombre, l'indulgence du ministère pour les hommes opposés au gouvernement de juillet, avaient jeté le peuple dans une exaltation difficile à décrire; un article, plus ridicule qu'odieux, publié par *l'Ami de l'ordre*, à l'imitation des journaux carlistes, et où l'on représentait le choléra-morbus comme un effet de la colère céleste contre les fauteurs de la révolution, a déterminé l'explosion de ces ressentiments contenus.

Plusieurs centaines d'habitans se sont rassemblés dans la soirée du 14 devant le bureau de *l'Ami de l'ordre*, et là, passant des imprécations aux voies de fait, ils ont brisé les vitres et ont atteint quelques personnes. Le rassemblement s'est dispersé devant les soldats marchant l'arme au bras.

Le lendemain même scène, aggravée par les mouvemens des carlistes que des indices nombreux font soupçonner d'avoir exploité ces désordres. Le préfet, le maire, le général, qui cherchaient à dissiper les groupes par la persuasion, ont été assaillis à coups de pierre, quelques gardes nationaux blessés par des hommes armés de bâtons. Il a fallu faire les sommations et se porter sur les perturbateurs. Jusqu'à ce moment la baïonnette était restée dans le fourreau. Plusieurs individus ont été arrêtés : la justice instruit sur cette affaire.

#### BELGIQUE.

*Bruxelles, le 23 avril.* — M. Van de Weyer est arrivé hier, dans l'après-midi, à Bruxelles venant de Londres. Il est porteur des ratifications de la Prusse et de l'Autriche.

On lit dans *l'Indépendant* : « On disait dans la soirée qu'il était porteur de la nouvelle que le roi de Hollande se dispose à attaquer l'armée belge dans peu de jours. »

— Le courrier du cabinet anglais, arrivé de Londres en cette ville vendredi après midi, et parti immédiatement après, avec de pareilles dépêches pour La Haye, n'a pu passer à Breda, ce qui l'a obligé de revenir avec ses dépêches en cette ville, où il est arrivé hier après-midi.

— M. le général de Wautier est parti hier après-midi de cette ville pour l'inspection de l'armée des Flandres.

— On lit dans *l'Indépendant* la lettre suivante :  
Eich, le 20 avril 1832.

La détention de M. Thorn continue toujours. Plusieurs des perfides qui ont trempé dans le complot de son arrestation, poussent la lâcheté jusqu'à lui rendre visite en prison, et lui porter des paroles de consolation. Espérons qu'ils n'insulteront pas long-temps au malheur. Ce ne sera cependant pas le général du Moulin qui ordonnera la mise en liberté du gouverneur. Faussant sa foi donnée, il a répondu aux réclamations que M. le gouverneur militaire de notre province et la députation des états, ainsi que M. Thorn lui-même, lui ont adressées, que cette affaire lui était tout-à-fait étrangère, que l'arrestation avait eu lieu en-dehors du double rayon de la forteresse, et que dès-lors il ne lui appartenait pas de s'en mêler. Sentant cependant tout le judaïsme de ce langage, il a ajouté qu'il avait du reste référé de cette affaire à la diète de Francfort. Mais que doit-on attendre de cette diète, véritable inquisition de la liberté? Aussi fondons-nous tout notre espoir sur la bonne foi du gouvernement prussien lui-même, qui ne pourra manquer de faire respecter, par son représentant à Luxembourg, l'engagement contracté envers le gouvernement belge, consistant à faire maintenir le *statu quo*, et à assurer aux fonctionnaires belges leur sûreté individuelle partout où ils exercent leurs fonctions.

La conférence, instruite d'un attentat si grave contre le chef de la province, en gagera indubitablement le gouvernement prussien à ne pas souffrir que la durée du crime se prolonge davantage.

Le bruit avait circulé hier soir à Luxembourg, que, pendant la nuit, M. Thorn serait transféré à La Haye. Un cri d'indignation s'est fait entendre par toute la population. Le général du Moulin, auquel on s'est adressé pour savoir si ce bruit était fondé, et s'il était vrai que deux bataillons de Prussiens devaient escorter ce transport, a donné pour réponse qu'il n'en savait rien, et que jamais lui ne se rendrait complice d'un fait semblable. Cette réponse a un peu rassuré les esprits.

Déjà les ennemis de l'ordre cherchent à exploiter à leur profit l'arrestation du gouverneur. Ils répandent le bruit que M. Thorn s'est laissé gagner par l'or de Guillaume; que c'en est fait du gouvernement belge dans le Luxembourg; et ils espèrent, par ces bruits absurdes et calomnieux, ébranler l'esprit public des habitans. Mais c'est en vain qu'ils s'efforcent à troubler le pays, les Luxembourgeois ont trop de bon sens pour les écouter, et notre gouvernement guidé par une sage prudence, a déjà donné des ordres pour envoyer quelques troupes dans la province.

Un bataillon de gardes civiques de Philippeville doit arriver à Arlon au premier jour.

— Depuis quelques jours on emploie, dans nos bureaux des postes, à la frontière de France, pour la purification de lettres, brochures, gravures et journaux, etc., arrivant de ce pays, de nouveaux moyens de purification plus prompts et beaucoup plus sûrs que ceux dont a fait usage jusqu'ici, le calorique porté à 80 degrés du thermomètre de Réaumur.

C'est à l'emploi de ces nouveaux moyens que nous devons de ne plus recevoir les lettres, journaux, etc., incisés au vinaigre.

L'appareil dont on a usé est de l'invention de M. de Hemptinne, chimiste très-distingué, membre du conseil supérieur de santé.

— Les fonds continuent à monter aux bourses d'Anvers et de Bruxelles. Il paraît que la hausse provient uniquement du mouvement général des fonds à Londres, Paris et Amsterdam.

Il se fait dans ce moment beaucoup d'affaires en rentes espagnoles.

#### LIÈGE, LE 24 AVRIL.

Le fait des ratifications de l'Autriche et de la Prusse est de la plus haute importance pour la Belgique et pour l'Europe tout entière qui y trouve une garantie du maintien de la paix. Quelques hommes, chez qui des passions aveugles ont remplacé le bon sens et la raison, affectent d'y voir ce qu'ils appellent une *mystification nouvelle*; à vrai dire, quand on leur demande sur quoi se fonde leur opinion, ils ne répondent pas ou ils se contentent de répondre à la façon des enfans maussades : *pourquoi pleurez-vous? — pour ça.* A coup sûr, l'accession de deux souverains absolus à un traité qui garantit notre indépendance nationale, reste un événement d'une grande portée, en dépit de toutes les *néglations* orangistes. Si la Russie est décidée à ne pas envoyer sa ratification, la démarche de ses alliés prouve que son influence à Berlin et à Vienne n'est pas telle qu'on se plaît à la représenter; si, au contraire, ses lenteurs ne sont dûes qu'à des motifs de convenances, à des égards pour la Hollande, il est clair que toutes les puissances sont résolues à faire céder leurs répugnances politiques au désir de consolider la paix.

Plusieurs journaux pensent que des modifications vont être proposées à la Belgique. Nous ne le croyons pas. Si l'Autriche et la Prusse veulent des modifications, pourquoi n'en auraient-elles pas fait la condition de leurs ratifications? L'acte consommé, elles n'ont plus évidemment puissance pour réclamer des changemens aux stipulations admises. Est-on plus libre quand on s'est lié les mains? Dire : *c'est un leurre* sans énoncer un argument, est une boutade de mauvaise humeur, et voilà tout.

Nous trouvons dans une feuille de Bruxelles des réflexions sur ce sujet que nous croyons devoir reproduire et recommander à l'attention de nos lecteurs.

Malgré toutes les prédictions contraires, dit ce journal, nous voici en possession des ratifications

de la Prusse et de l'Autriche. L'indépendance de la Belgique, son roi, le régime que pour la première fois elle s'est créé par sa propre volonté, sont reconnus par quatre des grandes puissances de l'Europe. C'est de leur assentiment et avec la promesse de leur appui qu'elle s'assied sur sa base nationale. L'impatience avec laquelle ce fait était attendu en dit assez l'importance.

L'opposition, qui se voit quelque peu désappointée dans ses prévisions, n'a pu cacher sa mauvaise humeur dans la dernière séance, et avant que la chambre s'ajournât, elle a cru devoir en toute hâte jeter son dernier feu. L'occasion n'était guère heureuse. M. Julien, en enfant perdu de l'opposition, s'est avancé le premier et a très sérieusement conclu des ratifications que les puissances ne voulaient pas du traité. Un autre orateur dont les discours nous ont plus d'une fois montré dans le traité la perte et le déshonneur de la Belgique, est venu confesser à l'assemblée (avec assez extraordinaire) qu'il en désirerait l'exécution; toutefois il a fini par trouver les nouvelles mauvaises; un troisième membre, qui naguère ne croyait pas aux ratifications, a prédit à l'assemblée qu'il ne fallait pas compter sur le concours des puissances pour son exécution, là suivant lui est le mal; enfin, un autre encore (tant il serait difficile ne contenter tout le monde) ne verrait pas de plus grand malheur que l'intervention de l'Angleterre pour faire évacuer la citadelle d'Anvers.

L'opposition aurait peut-être mieux fait de prendre le temps de la réflexion. Toutes ces déclamations contradictoires sont les unes passablement ridicules, les autres passablement usées. Ainsi, la chambre paraissait elle beaucoup plus impatiente de s'ajourner que d'écouter toutes ces incohérences inspirées par la mauvaise humeur d'une fausse position. Dans celle où l'opposition se trouvait à la séance d'avant-hier, se taire était le meilleur rôle qui lui convint, quoique ce ne soit pas toujours pour tout le monde le plus facile à remplir.

Nous pensons, quant à nous, que le public et la bourse ont eu raison d'attacher une toute autre importance à cet événement majeur. Nous croyons que la ratification de la Russie, dont nous n'exagérons pas l'importance, viendra se joindre à celles des autres puissances, s'y refusant, ce serait s'exposer à devenir étrangère à la politique du reste de l'Europe, apprendre que son influence est devenue faible, et qu'il est facile de se passer d'elle. Pour qu'il ne restât plus d'obstacle aux ratifications de la Prusse et de l'Autriche, peut-être a-t-il fallu, à ces puissances, la preuve que la France et surtout l'Angleterre avaient la ferme volonté de se passer de leur concours; peut-être aussi, pour décider la Russie, a-t-il fallu qu'elle acquit la même preuve de la résolution de ses deux alliés l'Autriche et la Prusse.

La résolution de ces deux puissances de se séparer de la Russie est un fait extrêmement remarquable dans la position où se trouve l'Europe; elle prouve que le bien qui a uni jusqu'ici les trois puissances du Nord est moins intime et bien moins indissoluble qu'on ne l'a dit et que peut-être la Russie ne le voudrait; ce n'est pas la Sainte-Alliance seulement qui est dissoute, ce fait prouve que même dans l'union des trois cours du Nord il y a tout au moins hésitation, incertitude, tendance à se diviser si la paix générale en dépendait. Ce fait est rassurant pour l'Europe, et sous ce rapport n'y eût-il eu même qu'une seule ratification, celle de la Prusse surtout, notre voisine, c'eût été déjà un résultat très-grand pour l'Europe et pour nous, à part la faculté que nous acquérons d'entrer immédiatement en relation directe avec la Prusse pour nos intérêts commerciaux qui se confondent souvent avec les siens.

Des hollandais sortis de Maestricht se sont présentés samedi dernier au château de Caster, appartenant à M. Ch. de Brouckere. M. de Brouckere venait de le quitter au moment où les sicaires du général Dibbets sont arrivés.

On voit que l'infâme guet-à-pens dont M. Thorn est victime, n'a été que l'essai d'un système adopté par la cour de La Haye.

Il paraît que les soldats ont saisi deux douaniers qu'ils ont emmenés avec eux à Maestricht.

Un arrêté royal du 14, approuve l'arrêté de la députation des états du Hainaut du 24 mars 1832, qui ordonne que les portes communiquant aux fossés d'airage dans les houillères soient munies d'une serrure ou d'un cadenas.

— Par arrêté du 19 avril, S. M. a fait les nominations suivantes, pour compléter le personnel du tribunal de commerce de Liège, savoir : Président, M. J. J. Tilmans; juge, M. L. Deprins; juge suppléant, M. Joseph Begasse.

— Le roi a rendu le 20 avril un arrêté qui met une somme de mille florins à la disposition du gouverneur de la province de Namur pour être immédiatement répartie, à titre de secours provisoire, entre les plus nécessiteuses des victimes de l'incendie qui a eu lieu le 11 avril courant dans la commune de Patignies, près de Dinant.

— S. A. le prince de Rohan et sa famille sont arrivés le 22 en cette ville venant de Bruxelles et allant à Aix-la-Chapelle. Ils sont descendus à l'hôtel de l'Aigle Noir.

— On écrit d'Anvers, le 23 avril :

« M. W. Geefs, de cette ville, statuaire distingué, est en ce moment admis par S. M. le roi Léopold, à faire son buste. Nous espérons que dans cette occasion importante, cet artiste justifiera cette marque de haute confiance dans son talent. Nous remarquerons qu'en ce moment deux artistes d'Anvers reproduisent les traits de S. M.; l'un sur la toile et l'autre sur le marbre.

« Samedi dans l'après-midi un brick de guerre hollandais est arrivé à la station de Lillo, aujourd'hui il en est reparti pour le bas de la rivière.

« Il se trouve encore à Flessingue 20 navires de commerce destinés pour ce port; il y a 4 américains et les autres sont chargés de céréales. »

— On écrit de Bruges, 21 avril :

« Quatre officiers et trente sous-officiers du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, faisant partie de l'armée stationnée près d'Anvers, arriveront ici aujourd'hui pour exercer les recrues dudit régiment, dans les évolutions militaires.

« Il est arrivé hier ici un piquet de gendarmerie de Gand, destiné au service des dépêches de la Flandre. » (Standaard van Vlaenderen.)

— On écrit d'Ostende, 20 avril :

« Dans la matinée du 18 courant, une femme étrangère à la ville a été conduite par la populace au bureau de police. On l'accusait de distribuer des gâteaux empoisonnés aux habitants. Le commissaire de police la fit enfermer dans la chambre municipale pour la soustraire aux violences que le peuple, qui s'attroupait, était sur le point d'exercer sur elle.

« On apprit bientôt la cause de ce tumulte. Cette femme, nommée Eugénie Hoyaero, veuve Froere, demeurant à Nieupoort, était venue en dévotion à la confrérie du sacré cœur de Jésus à Ostende, sur l'invitation de l'épouse d'un boulanger à Nieupoort, qui avait un enfant souffrant depuis longtemps de maux de cœur, afin de se présenter à l'église pour y faire bénir trois gâteaux, dont elle devait en donner un au plus pauvre enfant qu'elle rencontrerait sur son passage. Ayant voulu satisfaire à ce vœu à la sortie de l'église, tout à coup, et sur un bruit que d'abord plusieurs enfants et ensuite des femmes du peuple répandirent que le gâteau qu'elle donnait était empoisonné, elle se vit, en moins d'une demi-heure poursuivie par une foule innombrable qui l'accablait d'injures et de menaces.

« Les gâteaux ont été analysés et n'ont rien offert à l'examen; aucune charge ne s'élevant contre elle de ce chef, et la déclaration du commissaire de police de Nieupoort lui étant favorable, elle a été remise en liberté.

« Depuis ce moment, le bon ordre n'a plus été troublé à Ostende. »

— On nous assure que l'auteur de l'assassinat commis il y a deux mois, à l'Arbre béni, faubourg de Namur, vient d'être arrêté à Paris. Il était à ce qu'il paraît, l'associé de celui qu'il a assassiné et qui était un marchand de Reims en Champagne.

— On écrit de Vienne, 10 avril :

« Un courrier autrichien apporte de Paris la nouvelle que le ministère français a consenti aux propositions du saint-siège, et qu'il a déclaré être prêt à évacuer Ancône, aussitôt que le pape le désirerait, et que les légations sont assez tranquillisées pour rendre superflu la présence des troupes étrangères. Dès que les troupes suisses recrutées pour l'état romain seront organisées, les Français pourront donc quitter l'Italie.

« L'état valétudinaire du duc de Reichstadt inspire des craintes sérieuses. On prétend que le jeune prince a fait connaître le désir de passer quelques mois à Parme auprès de sa mère; mais que l'on a jugé à propos de ne pas y acquiescer, parce que la présence du fils de Napoléon pourrait encore augmenter la fermentation chez des populations où le souvenir du grand homme n'est pas éteint, et parce qu'il y a lieu de craindre que ces contrées ne soient sous peu atteintes du choléra, dont heureusement nous sommes délivrés ici.

— Des voyageurs arrivant d'Ancône annoncent que les hussards autrichiens qui étaient à Pésaro ont reçu ordre de se retirer à Rimini par Forlì. L'artillerie appartenant à l'avant-garde et qui avait reçu l'ordre de se porter en avant, venait aussi de faire halte. On ne parle plus de nouveaux renforts de troupes françaises devant débarquer à Ancône.

Les lettres de Rome sont à la paix, elles annoncent la mort du cardinal Pacca, un des membres les plus distingués du sacré collège, et du petit nombre de cardinaux qui opinent pour une réforme en faveur des sujets du pape. S. Em. laisse une succession considérable.

— Le Correspondant de Hambourg écrit de Berlin, le 7 avril :

« Les nouvelles de La Haye, sont depuis quelques jours très guerrières, et on a parlé hier de dépêches qui doivent avoir annoncé la reprise des hostilités entre la Belgique et la Hollande comme inévitable. Mais la guerre ne sera pas cette fois commencée par le roi de Hollande, mais bien par le roi des Belges. On a voulu unir le départ du prince Adalbert d'ici pour La Haye avec cette cause, d'autant plus qu'il est accompagné d'un des officiers les plus habiles de l'état-major, du colonel de Scharnhorst. Mais le prince ne séjournera que peu de temps à La Haye, et se rendra de là en Angleterre, pour prendre connaissance de ce pays. Qu'on accorde aux Belges la libre navigation des fleuves internés, en Hollande, entre beaucoup dans l'intérêt du commerce de nos provinces rhénanes, et comme dernièrement encore, la société du commerce de Cologne s'est plainte contre le gouvernement hollandais des violations qu'il se permet contre la libre navigation sur le Rhin, il n'est pas à présumer que notre gouvernement appuie l'exclusion des Belges des canaux du Rhin. »

— M. Woloski, médecin en chef de l'armée polonaise, a apporté à Paris un emplâtre préservatif contre le choléra, dont la teneur est :

« Deux gros de résine de sapin, 1 gros de sive vierge, 1 gros d'huile fine.

« Fondre le tout ensemble pour le faire bouillir et tourner jusqu'à parfait refroidissement, et se l'appliquer sur le creux de l'estomac.

« M. Woloski assure qu'un village des environs de Varsovie a été tout entier préservé par cet emplâtre. »

— Un Écossais nommé Ynfaison, s'est avisé de rechercher quelles étaient pour chaque année de la vie d'une fille les chances de trouver un mari. Il est parvenu au résultat suivant :

Sur mille femmes, il y en a 32 qui sont mariées entre 14 et 15 ans, 101 entre 16 et 17 ans, 219 entre 18 et 19, 233 entre 20 et 21, 165 entre 22 et 23, 102 entre 24 et 25, 60 entre 26 et 27, 45 entre 28 et 29, 18 entre 30 et 31, 14 entre 32 et 33, 8 entre 34 et 35, 2 entre 36 et 37, 1 entre 38 et 39.

A en juger par cette table, une fille de trente ans n'aurait plus en faveur de son futur mariage que dix-huit changes sur mille, et passé la quarantaine les changes favorables s'exprimeraient par des fractions plus faibles.

#### JOURNAUX HOLLANDAIS.

Le 17 avril, un détachement de cent hommes du dépôt du 9<sup>e</sup> infanterie, a traversé Bréda, allant d'Utrecht à la citadelle d'Anvers. Aujourd'hui, est arrivé un détachement du dépôt de la 2<sup>e</sup> division venant d'Amsterdam, pour être incorporé à la réserve de ce corps.

La deuxième division de l'armée a assisté le 15 de ce mois, pour la première fois de l'an, à l'office divin célébré en plein air.

— On lit dans l'Arnhemse-Courant, sous la rubrique Amsterdam, le 16 :

« Nous apprenons avec plaisir qu'il sera bientôt procédé aux travaux préparatoires pour l'établissement d'un chemin allant de notre ville à Cologne, par Arnhem. Le lieutenant-colonel Bake, commandant de l'artillerie au Helder, qui a conçu cet utile projet, a déjà reçu de S. M. l'autorisation de s'occuper exclusivement de l'exécution de ce projet aidé d'un employé du water-staat, à moins qu'un changement dans l'état des affaires ne nécessitât sa présence au Helder. Il se mettra à l'œuvre dès le printemps. »

— On mande de La Haye, le 18 avril :

« Le prince d'Orange a quitté cette résidence pour retourner au quartier-général. S. A. R. le prince Frédéric restera; à ce qu'on assure, ici jusqu'après Pâques; après quoi S. A. R. la princesse son épouse se rendra à Berlin. »

« On assure que le conseil-d'état s'occupe en ce moment de nouveaux projets de loi sur la contribution personnelle et sur la mouture. »

Lepointre aîné a fait, hier, son apparition sur la scène de Liège. Il a obtenu un succès complet. Les applaudissements les plus vifs n'ont cessé de se faire entendre dans le cours des deux vaudevilles : M. Botte et le Mariage à la Husarde. Nous ne doutons pas que les représentations de Monsieur Lepointre n'attirent la foule à notre théâtre. Monsieur Lepointre est un de ces acteurs qu'on ne peut pas se lasser de voir.

#### ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE. — Choléra.

Un des caractères propres à l'épidémie qui a fondu sur nous, c'est le mystère qui en couvre encore le siège et la nature. Par quelles voies se propage-t-elle? Quels lieux, quels tempéraments attaque-t-elle ou épargne-t-elle de préférence? Où se fixe-t-elle dans l'individu qui en est atteint? Comment agit-elle sur l'organisme humain. Ces problèmes et d'autres questions qui s'y rattachent, ont jusqu'à présent mis en défaut les recherches et les observations d'une multitude de praticiens. Pour chaque question dix solutions différentes ont été présentées, diversité d'autant plus embarrassante que chacun des systèmes que le choléra a fait naître, a pour lui, jus qu'à un certain point, des expériences et des observations bien constatées. Et l'on conçoit en effet quel puissant intérêt s'attache à la solution positive de ces questions de science médicale; car, de cette solution, si on y peut atteindre, dépend l'application certaine du traitement le plus propre à combattre la maladie. Dans un sens inverse, la comparaison raisonnée des divers traitements qui ont été essayés ou qui sont chaque jour mis en usage, peut aussi conduire, par induction, à reconnaître le siège et à constater l'action intérieure du choléra, diversement combattue ou modifiée par chacun de ces modes de traitements.

Il est à déplorer, sans doute, que la marche progressive du choléra en Europe depuis un an, et le zèle courageux dont ont fait preuve depuis lors les hommes de l'art, et notamment les médecins français qui se sont dévoués à cette étude sur les divers points où il a exercé ses ravages, n'aient pu suffire à éclaircir les questions théoriques qui s'y rattachent et qui tiennent de si près à la pratique curative. Il est à désirer surtout que sa présence actuelle à Paris, où tant de hautes capacités scientifiques en ont suivi et en suivent incessamment la marche et les développements extérieurs, lève enfin le voile qui a couvert jusqu'à présent cette partie du domaine médical. Au moment où le fleau semble prêt à s'étendre sur nos départements, cette découverte précieuse, si elle n'en peut suspendre ou détourner la marche, pourrait du moins la rendre moins destructive. Paris aura payé assez cher cette conquête de l'art sur la nature, pour que nous soyons en droit d'espérer que cette fois du moins, les efforts combinés de nos savans praticiens n'auront pas été infructueux.

Sous ce point de vue, les séances hebdomadaires de l'Académie royale de médecine, spécialement consacrées à cet objet, commandent au plus haut degré l'attention et l'intérêt. Nous nous ferons un devoir de tenir nos lecteurs au courant de ces séances, et de leur signaler chaque pas qu'aura fait la science.

Dans la dernière séance, un grand nombre de praticiens recommandables sont venus communiquer à leurs confrères les résultats de leurs observations et de leurs recherches. Deux nouveaux moyens curatifs ont été proposés, l'oxigène et le charbon animal. L'oxigène a été surtout vivement recommandé par MM. Touzet et Coster, qui ont recueilli de

son emploi sagement dirigé, de très-bons effets. La théorie du choléra, telle que l'ont conçue la majorité des médecins, conduit en effet à regarder ce moyen comme l'un des plus rationnels qui aient été proposés.

Voici ce qu'a dit M. Coster à cet égard :  
« J'ai employé l'oxigène sur plus de dix personnes dans la proportion de trois parties d'oxigène et d'une partie d'air atmosphérique. Je peux assurer que toujours les malades ont éprouvé instantanément du bien-être. Je remplis à cet effet, des ballons de baudruche d'oxigène et d'air dans les proportions indiquées, et j'en fais inspirer de suite plusieurs ballons au moyen d'un tube de verre. Je l'ai administré sur l'un des employés de M. Giroux, rue du Coq. Ce malade présentait les caractères les plus saillants du choléra. Le lendemain matin il allait parfaitement bien, et il s'est trouvé hors de tout danger. M. Double l'a visité en mon absence, et il l'a trouvé en bon état, mais il ignorait le moyen dont j'ai fait usage. Il est vrai que j'ai fait concourir, avec l'inspiration de l'oxigène, l'emploi d'un vésicatoire cantharidé sur l'estomac, sur la poitrine, à l'intérieur des cuisses, et la décoction de ratanhia en injection et en boisson à la glace. »

Sur une observation contradictoire de M. Bielt, qui a vu succomber en deux heures un malade chez lequel il avait employé l'oxigène, M. Touzet répond que pour obtenir un succès complet, il faut faire respirer immédiatement environ 15 à 20 litres d'oxigène.

M. Emery a ensuite rendu compte des expériences de M. Bielt sur l'emploi du charbon animal en poudre impalpable. M. Bielt l'administre aux malades à la dose d'un demi-gros d'abord, jusqu'à un gros toutes les heures, dans quelques cuillerées d'eau sucrée. Il assure avoir retiré de bons effets de cette médication, employée aussi depuis long-temps à l'Hôtel-Dieu par M. Récamier, qui l'administre sous le nom de *Magnésie noire*.

A cette occasion, M. Derosne a fait observer que de longues et nombreuses expériences ont démontré que le charbon est de tous les corps celui qui a la plus grande puissance de combinaison avec les substances animales ou végétales tenues en solution. Cette propriété bien constatée conduit à rechercher si le charbon réduit en poudre impalpable, et administré à l'intérieur, dans l'estomac ou dans le canal intestinal, ne pourrait pas s'y combiner avec une matière animale quelconque, soit gazeuse, soit liquide, que nous ne connaissons pas, mais qui agit comme poison dans les cas de choléra surtout, et que cette nouvelle combinaison fût expulsée du corps par les voies ordinaires.

Poursuivant les conséquences de cette idée, M. Derosne a établi que le meilleur charbon à employer serait celui qui résulte de la carbonisation d'un mélange de sang et de sous-carbonate de potasse en de grandes proportions. Il a ajouté que son expérience personnelle lui avait prouvé que nulle incommodité ne peut résulter de l'introduction dans l'estomac de quantités même considérables de charbon animal. M. Derosne a offert, en terminant, à M. Bielt et à tous les médecins qui voudraient adopter cette médication, toutes les espèces de charbon qu'ils désireront.

MM. Itard et Marc ont, dans la même séance, signalé les effets pernicieux de l'emploi immodéré du camphre et du chloroforme comme moyen d'assainissement et préservatif du choléra. M. Itard a vu les symptômes d'un anévrysme du cœur se reproduire sous l'influence de cette cause après dix ans de cessation.

M. Marc a vu une affection catarrhale s'aggraver au dernier degré sous l'influence d'un dégagement trop considérable de chloroforme.

Une autre médication est indiquée par M. Husson, l'un des médecins de l'Hôtel-Dieu qui s'y est arrêté après avoir essayé d'un grand nombre d'autres. Par le moyen de l'ipécaouanha, administré à la dose de 18 grains plusieurs fois répétée, il modifie puissamment les évacuations.

Il combat les crampes par des frictions de flanelle imbibée de landanum.

Dans un grand nombre de cas, il fait ouvrir la veine, prescrit des applications de saignées et des fomentations émollientes sur le ventre, et pour boisson la limonade à la glace.

Avec cette médication, M. Husson a guéri complètement six malades, et sensiblement amélioré l'état d'un grand nombre d'autres.

#### VILLE DE LIÈGE.

Le paiement des logemens fournis par la ville dans les mois d'octobre, novembre et décembre 1830, janvier et février 1831, a été réclamé avec instance tant près du gouvernement que près des différens corps au détachement qui ont reçu ces logemens; les sommes récupérées ne répondent qu'à vingt-six cents par homme et par nuit; cette somme sera payée les 25 et 27 courant par le receveur de la ville ou son délégué, au bureau des logemens militaires, à l'Hôtel-de-Ville, où les billets sont déposés.

Les billets de logemens délivrés depuis le 22 mai 1831 seront payés chez le receveur de la ville, savoir:

- Les 2 et 4 mai pour le quartier de l'Est,
- Les 9 et 11 id. pour le quartier de l'Ouest,
- Les 16 et 18 id. pour le quartier du Nord,
- Les 23 et 25 id. pour le quartier du Sud,

Et dans la suite pour tous les quartiers, tous les mercredi et vendredi.

Cependant les billets délivrés sous les dates du 7 au 18 août 1831 aux corps francs et à la garde civique, n'ayant pas encore été payés à la ville par ces corps ni par le gouvernement, près desquels l'administration continue de réclamer, elle se voit dans l'obligation d'ajourner le paiement desdits billets; elle espère du reste que le gouvernement fera droit sous peu à ses justes réclamations.

A l'Hôtel-de-Ville, le 20 avril 1832.

Le premier échevin, Guillaume PLUMIER.  
Le secrétaire de la régence, DEMANY.

#### ETAT CIVIL DE LIÈGE du 23 avril.

*Naisances*: 6 garçons, 2 filles.

*Décès*, 2 garçons, 1 fille, 4 hommes, 4 femmes; savoir: Laurent Ignace Demaret, âgé de 60 ans, cultivateur, faubourg St-Laurent, célibataire. — Catherine Picini, âgée de 50 ans, faubourg Ste-Marguerite, épouse de Gilles Peuvrette. Charlotte Raikem, âgée de 43 ans, couturière, derrière Ste-Catherine. — Marie Joseph Hobinet, âgée de 42 ans, servante, rue Pont Saint-Nicolas. — Catherine Joseph Brasseur, âgée de 41 ans, rue Xhovémont, épouse de Jean Joseph Paschial Petry.

#### THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Mercredi 25 avril courant, la deuxième représentation de M. Lepointe aîné, premier acteur comique des théâtres des vaudevilles de Paris, maintenant attaché à celui du Palais-Royal; le *Bénéficiaire*, comédie en 5 actes et en un vaudeville par MM. Theaufoy et Étienne. M. Lepointe remplira le rôle de *L'Essouffé*; *Philippe*, vaudeville en un acte par MM. Melewille et Bayard.

M. Lepointe remplira le rôle de *Philippe*.  
Le spectacle commencera par la dernière représentation de *Robin des Bois*, opéra en 3 actes.

MM. les titulaires des loges ont le droit de les retenir jusqu'à 14 heures le jour de la représentation.  
S'adresser pour la location des loges, Quai de la Sauvenière, n° 797.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 29, grand BAL à Marengo, chez FALIZE, à Ans.

Au GASTRONOME, Pont d'Isle, n° 26, l'on a reçu, et l'on sera constamment fournir tout l'été, de pâtés de foies gras de Strasbourg en terrine de toutes grandeurs, truffes du Périgord conservées en bouteilles dont on garantit la qualité, jambon de Mayence, boeuf de Hambourg, saucisson de Lyon, de Francfort, et autres, cotelettes, et pied de cochon truffés, huile d'olive surfine, daubes assortis, essence d'andouilles, et diverses sauces anglaises, fromages étrangers, etc. etc. 564

Les personnes qui ont des NOIX à VENDRE en gros, peuvent se présenter au n° 62, faubourg Ste-Marguerite. 453

Les frères PETERS, pharmaciens, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'établir une fabrique de CHLORURE DE CHAUX qu'ils vendent à un prix très-modique. S'adresser sur le Marché, n° 992, à Liège. 526

Il sera procédé, le premier mai 1832, au ministère de la guerre, à BRUXELLES, à l'ADJUDICATION de la fourniture de 60,000 CHEMISES.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé à la deuxième division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 23 avril 1832.

Le gouverneur, TIELEMANS.

A VENDRE, quai de la Sauvenière, n° 816, un très-beau PHAËTON et un TILBURY anglais, tous deux aussi bons que neufs et très-modernes.

De même à VENDRE plusieurs beaux et bons CHEVAUX dont deux couples pour la voiture pouvant servir pour la selle et cabriolet.

Au même n°, un beau QUARTIER garni à LOUER. 561

( ) A LOUER pour le 24 juin 1832, une MAISON de commerce sise à Liège, rue Vinave-d'Isle, n° 597. S'adresser au notaire DUSART, rue Féconstrée à Liège.

A LOUER une belle MAISON pour la St-Jean, ou en partie, avec un jardin, donnant sur le quai de la Sauvenière, rue Tête de Boeuf, n° 668, la grande porte. S'adresser l'après dîner pour les conditions, même rue, n° 674. 449

A LOUER une belle MAISON avec cour et jardin, rue porte St-Léonard. S'adr. les après-midi, Basse-Sauvenière, n° 849.

A LOUER, pour entrer de suite en jouissance, une belle et spacieuse MAISON située à Waremme, avec des écuries pour 20 chevaux et un beau jardin près des Remparts.

Cette maison placée au centre de la ville, est avantageusement connue depuis longtemps, sous le nom d'auberge Melle. Christiany, elle est parfaitement achalandée. S'adresser pour plus amples renseignements à mademoiselle CHRISTIANY ou au notaire LEJEUNE de Waremme, chargé de traiter pour elle.

QUARTIER garni ou non à LOUER, sur la Batte, n° 1093.

A LOUER, pour la St-Jean, deux MAISONS, situées rue Hors-Château, n° 491 et 482. S'adresser même rue, n° 481.

Pont d'Isle, n° 26, beau QUARTIER garni ou non, à LOUER, avec entrée séparée de la boutique. 343

A LOUER pour entrer de suite en jouissance et pour jusqu'au premier mars 1833, une jolie petite MAISON de Campagne, avec jardin garni d'arbres à fruits et très bien entretenu et cultivé, situé au commencement de Herstal, près de la Saline. S'y adresser, tous les jours, pour la voir jusqu'au premier mai. 489

( ) Jeudi, 26 avril 1832, à onze heures précises, dans le chantier des sieurs L. DELVAUX, F. DONEUX et leur sur Avroy, le notaire DELVAUX fera une VENTE de BOIS sciés fort secs, aussi belle et aussi considérable que la dernière, savoir: une quantité extraordinaire de planches, quartiers et barreaux de chêne, de très-belle qualité, propres à employer de suite, de toutes longueurs, depuis 12 jusqu'à 21, une très-grande quantité de pièces de bois, de poselets et de wères et terrasses, une très-grande partie de planches et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc, une grande quantité de horrons de noyer, de frêne, de cérisier, de prunier et de chêne, etc., etc.  
Argent comptant.

#### BELLE VENTE DE BÊTES A LAINE.

Le 26 avril, à 10 heures du matin, M. Richard-Lamarache fera VENDRE en hausse publique et à crédit, au Château de Fanson, commune de Xhoris, environ 600 bêtes à laine, de diverses races, mérinos, métis et du pays.

Dans le nombre 120 mères, avec leurs nourains, provenant de belliers anglais, dits Leicester. 448

( ) En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 24 mars 1832, les propriétaires indivis d'une MAISON, sise à Liège, rue Chaussée-des-Prés, numéro 1397, quartier de l'Est, en feront faire la VENTE aux enchères, le 27 avril 1832, à deux heures après-midi, devant monsieur le juge de paix pour le quartier de l'Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, numéro 443, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la justice de paix, et chez ledit notaire.

( ) A VENDRE aux enchères publiques le premier mai prochain, à trois heures du soir, en l'étude du notaire DE BEFVE:

1° Une prairie de 43 perches 58 aunes, située à Petit-Aaz, commune d'Oupée, tenant à messieurs Grisard et Collinet, exploitée par les sieurs Massart et Bertho;

2° Un pré à l'aire de 174 perches 36 aunes, à Grand-Aaz, commune de Formée, tenant à MM. de Donnea et Verdin, exploitée par Medard frère;

3° Deux pièces de terre situées à la Voie-de-Hoy, commune d'Ouhée, détenues par L. Fastré; l'une de 17 perches 43 aunes, joignant le chemin de Tongres, Speinguel, Jadoal et Mottart, et l'autre de 34 perches 87 aunes, aboutissant aux sieurs Hardy et Germy;

4° Une houblonnière de 4 perches 35 aunes, à la chaussée-Vivegins, tenue par la veuve Peck, tenant à ladite chaussée et au sieur Damry;

5° Une pièce de terre de 43 perches 59 aunes, située à Jemeppe, tenant aux dames veuves Delhouille et Frankinoul, exploitée par cette dernière;

6° et 7° Deux maisons contigues l'une à l'autre avec leurs dépendances, sises rue de la Poule-Grasse, quartier du Nord de la ville de Liège, cotées n° 431 et 432, ensemble ou séparément, sous les clauses à voir en l'étude dudit notaire à Liège, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281.

MAISON bourgeoise, rue Mont Saint-Martin, n° 644, à LOUER pour la Saint-Jean prochain. S'adresser rue Saint-Séverin, n° 543. 509

A VENDRE un CHEVAL de 6 à 7 ans et à deux mains, Hôtel du Grand Cerf. 531

#### COMMERCE.

Bourse de Vienne du 13 avril. — Métalliques, 87 3/4; Actions de la banque 1148 0/0.

Bourse de Paris du 20 avril. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 70 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 70 fr. 40 — Actions de la banque, 1630 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 25 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 80 0/0. — Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 — Emprunt rom. 80 0/0. — Emprunt Belge 79 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 21 avril. — Dette active, 42 1/2 0/0 0/0. Idem différée 00/00. — Bill. de ch. 16 1/2 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 70 0/0 00 0/0. — Rente remb. 2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et Co 5, 91 1/4 90 1/8. — Dito ins. gr. n. 58 1/2 0/0. — Dito C. Ham. 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0 0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 00 0/0 0/0 0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpétuelle 49 1/8 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall. 84 1/4 00 0/0. — A Rot. 1<sup>re</sup> l. 000. — Dito 2<sup>e</sup> l. 000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 74 3/4 00 0/0. — Dito Londres 00 0/0 0. — Brésil. 0/0 0/0 0/0. Grecs 00 0/0. — Perp. d'Amst., 49 1/8.

Bourse d'Anvers du 23 avril.

Effets publics. — Métalliques, 89 1/4 A. — Lots 372 1/2 A. — Napolitains, 76 0/0 N. — Guebard 00 00/00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0/0 00 0. — Idem Amsterdam, 49 7/8 00 0/0 A. — Anglo-Danois, 00 0/0 0. — Lots de Pologne 00 0/0. — Anglo-Brésiliens, 00 0/0 0. — Emprunt romain, 00 0/0 0. — Emprunt belge de 12 millions, 98 0/0 00 N; idem de 10 millions, 94 00 0/0 N; idem de 24 millions, 77 1/8 0.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spertzele, à Liège.